

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, Présidente.

Date de convocation : le 07 janvier 2019

Date d'affichage : le 07 janvier 2019

Nombre de conseillers communautaires  
En exercice : 90

**Présents :** DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; GRANGER Michel (Balleroy sur Drôme) ; LECORDIER Yves (Balleroy sur Drôme) ; TOUCHAIS Marie-Laure (Balleroy sur Drome) ; MONTAIGNE Gilbert (Balleroy sur Drome) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; FAUDEMÉR Chantal (Cardonville) ; MARIE Denis (Castillon) ; SURET Nelly (Cartigny l'Epinay) ; MAUDUIT Yves (Castilly) ; THOMINES Patrick (Colleville sur Mer) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville en Bessin) ; LELOUTRE Pierre (Deux-Jumeaux) ; ANDRE Christelle (Englesqueville la Percée) ; CORNIERE Alain (Etréham) ; GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; LEMARIE François (Géfosse-Fontenay) ; MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy) ; MADELEINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; AUBRY Laurent (Isigny-sur-Mer) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; LÉBOURGEOIS Gilbert (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; BRIARD Emmanuel (Le Molay-Littry) ; LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; ANGER Pierre (Le Breuil en Bessin) ; DUMONT Alain (Le Tronquay) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquay) ; TOSTAIN Roland (Lison) ; DELAHAYE Patrick (Litteau) ; CHATEL Benoit (Longueville) ; GUIBET Jean-Noel (Maisons) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville-en-Bessin) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; MUS Bertrand (Mosles) ; RICHER Guy (Noron-la-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; DECLOMESNIL Christian (Planquery) ; MARIETTE Michel (Rubercy) ; TORCHEUX Gilbert (Russy) ; SEBIRE Bernard (Sainte-Marguerite-d'Elle) ; PETGES Philippe (Saint-Germain-du-Pert) ; CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine-de-Ducy) ; LAILLIER Philippe (Saint-Laurent-sur-Mer) ; PASQUET Alain (Saint-Martin-de-Blagny) ; EUDES Rémy (Saint-Marcouf-du-Rochy) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; CAUVIN Rémi (Sallen) ; BOISSEL Anne (Saon) ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; VAUTIER Evelyne (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy) ; De BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer) ; MARIE Laurent (Vouilly).

**Absents et absents excusés :**

LEMONNIER Claude (Colombières) ; PICANT Monique (La Folie) ; FAUVEL Jean (Neuilly-la-Forêt) ; LEGRULEY Alain (Saint-Pierre-du-Mont) ; DORAND Erick (Sainte-Marguerite-d'Elle) ; VALLY Jean (Sainte-Honorine des Pertes) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; LEGRAND Raymonde (Grandcamp-Maisy) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; ROGER Aline (Isigny-sur-Mer) ; MALHERBE Sonia (Les Oubeaux) ; BERLIOZ Elisabeth (Le Molay-Littry) ; PLOUGET Isabelle (Aignerville) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; MAUPAS Annick (Saint-Paul du Vernay)

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

LAUNAY Philippe (Blay) est suppléé par Luc BEAUBRAS ; CALENGE Christelle (Ecrammeville) donne pouvoir à Alain GERVAIS (Formigny) ; Hubert FURDYNA donne pouvoir à Guillaume BERTIER (Le Molay-Littry).

L'ordre du jour est le suivant :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Les demandes de subventions DETR/DSIL pour 2019**

- Voirie : Proposition de demande de DETR pour « les travaux de 2019 »,
- Scolaire : Proposition de subvention DETR/DSIL pour « la construction de l'école des poteries sur la commune du Tronquay »,
- Cadre de vie : Proposition de subvention DETR/DSIL pour « la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry ».

**ENVIRONNEMENT**

**2. GEMAPI : Proposition d'un groupement de commande pour la définition des systèmes d'endiguement (sous réserve de disposer des informations).**

## FINANCES

3. Autoriser la Présidente à engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.

## ASSAINISSEMENT

4. Autoriser la signature d'une servitude au bénéfice du SDEC pour la STEU de Tour-en-Bessin.
5. Solliciter une subvention à l'agence de l'Eau pour la révision des zonages d'assainissement.

## URBANISME

6. Approbation de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité des PLU des communes d'Osmanville et Isigny-sur-Mer (commune déléguée) pour l'extension de la coopérative Isigny-Sainte-Mère.

A noter qu'il n'est plus procédé à l'appel, puisqu'une feuille de présence doit désormais être signée à l'arrivée des élus à l'accueil de la salle polyvalente recevant le Conseil Communautaire.

La Présidente introduit le Conseil Communautaire en demandant aux élus d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 à l'occasion du prochain Conseil Communautaire. Approbation unanime.

Monsieur Albert COURCHANT se propose secrétaire de séance.

Madame Boissel indique qu'il n'y a pas de questions particulières à aborder mais souhaite rassurer Monsieur le Maire de Formigny inquiet de l'avancée du dossier d'aménagement de la ZA sur sa commune. Madame la Présidente rappelle que c'est un dossier moteur, porté favorablement par la communauté de communes. C'est un dossier qui débute et qui doit être traité correctement et dans l'ordre des choses. Le Conseil Communautaire a été sollicité et s'est prononcé pour la proposition financière faite par le propriétaire de la parcelle, l'intercommunalité est actuellement en phase de négociation afin d'obtenir la parcelle pour une somme de 180 000 euros. En parallèle, les études se poursuivent mais prennent un peu de temps. C'est un dossier suivi de près par l'équipe de travail.

Monsieur GERVAIS évoque la zone de retrait de 35m, il demande de la réduire et propose d'adapter le PLU dans ce sens.

Madame Boissel évoque également à l'Assemblée le projet de Bureau d'informations touristiques qui suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes de la part des riverains. Madame ANDRE complète les propos de la Présidente en indiquant l'échéancier des décisions et de la procédure. Les élus et les habitants seront informés de l'avancée du projet régulièrement.

### **1. Les demandes de subventions DETR/DSIL pour 2019**

**Voirie** : Proposition de demande de DETR pour « les travaux de 2019 »,

Monsieur LEFEVRE prend la parole et aborde les travaux envisagés afin de solliciter la DETR pour l'année 2019 :

COMMUNE	LIEU	Longueur	Montant HT	Montant TTC
BERNESQ	CR4	230	13 275,66	15 930,79
BRICQUEVILLE	VC107	420	28 293,62	33 952,34
CARTIGNY	VC1	770	37 798,66	45 358,39
CASTILLON	CR4	470	17 476,22	20 971,46
COLOMBIERES	VC16	125	13 050,05	15 660,06
CORMOLAIN	CR6	190	14 373,82	17 248,58
DEUX JUMEAUX	VC4	435	21 136,64	25 363,97
GRANDCAMP-MAISY	Rue Gambetta	360	54 969,80	65 963,76
ISIGNY-SUR-MER	VC13	292	13 291,00	15 949,20
LA CAMBE	VC2	533	30 474,88	36 569,86
LA CAMBE	VC4	795	43 110,45	51 732,54
LA FOLIE	VC5	1 060	47 755,82	57 306,98
LE TRONQUAY	VC3	870	35 070,82	42 084,98
LES OUBEAUX	VC11	660	31 619,42	37 943,30
MANDEVILLE	VC9	575	36 006,57	43 207,88
OSMANVILLE	VC103	170	13 250,54	15 900,65
PLANQUERY	VC2	910	79 047,94	94 857,53
RUSSY	Rue de l'Eglise	420	23 871,38	28 645,66
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	VC4	595	38 130,72	45 756,86
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	VC1	700	33 948,44	40 738,13
SAINT-LAURENT-SUR-MER	Rue 2nd Division US	700	71 601,67	85 922,00
TOUR-EN-BESSIN	VC6	420	33 303,49	39 964,19
TREVIERES	CR9	90	13 887,21	16 664,65
VAUBADON	VC1	550	25 332,10	30 398,52
<b>12 340</b>			<b>770 076,92</b>	<b>924 092,28</b>

Suite à une remarque de Monsieur MONTAIGNE sur la commune de VAUBADON (problème de métrage), le tableau ci-dessus tient compte de la remarque et de la correction, après vérification des services.

Il est donc proposé au conseil de délibérer pour :

- Accepter d'entreprendre cette opération,
- Autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 40% au titre de la DETR pour la première phase (dépense plafonnée à 500 000 €HT), auprès de M. le Préfet,
- Autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Outre les subventions accordées, cette construction sera financée par emprunt.

Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'attestation « dossier complet » de la sous-préfecture de Bayeux

Monsieur KIES indique que cette décision ne pourra être définitivement entérinée qu'au moment du vote du budget. La Présidente précise que les décisions de ce soir sont uniquement valables pour les demandes de DETR 2019. La nécessité de recourir à l'emprunt sera également abordée lors du vote du budget.

### **Vote majoritaire (1 abstention)**

#### **Scolaire : Proposition de subvention DETR/DSIL pour « la construction de l'école des Poteries sur la commune du Tronquay »,**

Monsieur LENICE laisse la parole à Madame DUFOUR. Suite à l'acquisition des parcelles B287 et B288 à la Tuilerie par la commune du Tronquay, la réflexion sur la construction de l'école des Poteries a pu être relancée. L'objectif de ce projet est de regrouper les écoles de Noron la Poterie et du Tronquay sur un même site tout en réfléchissant à une nouvelle carte scolaire pour le secteur sud.

Madame DUFOUR détaille les orientations du projet qui se veut novateur car cette nouvelle école va privilégier le « tout numérique : réalisation de 6 salles de classes, d'un réfectoire, d'une cantine, d'une cour de récréation et des espaces communs...

La réalisation de l'organigramme fonctionnel et le chiffrage global de cette opération ont été confiés au CAUE. Selon l'estimation, cette réalisation pourrait se faire en 2 phases.

Les premiers éléments du CAUE sont attendus très prochainement. L'objectif est de pouvoir recruter un architecte très vite afin de pouvoir disposer d'une esquisse en février et d'un avant-projet en avril.

Madame DUFOUR précise que les orientations d'effectifs pour la rentrée 2019 sont bonnes (+ de 100 enfants) et qu'il y a une bonne dynamique.

Monsieur ANGER demande plus de détails sur le projet. Madame DUFOUR indique qu'il est encore trop tôt pour cela.

Monsieur MARIE interpelle en indiquant qu'il aurait aimé être concerté car sa commune est concernée par le projet. Madame BOISSEL indique les échanges réguliers mais que la dernière semaine fut très rapide en terme d'avancée, les délais sont devenus très courts. La Présidente rassure Monsieur MARIE en indiquant qu'aucune décision définitive n'est prise. Des réunions vont prochainement être organisées. L'ouverture de l'école est espérée pour 2021.

Monsieur KIES comme pour la DETR voirie demande si le projet sera entériné financièrement lors du budget.

Madame BELLEMAIN précise que l'école de Saint Paul du Vernay a mis 10 ans avant d'être construite. La vice-Présidente interpelle également sur les surfaces. Monsieur DELAHAYE alerte sur la création d'un toit plat. Madame BOISSEL rassure en indiquant qu'elle sera vigilante sur tous ces points.

Il est donc proposé au conseil de délibérer pour :

- Accepter d'entreprendre cette opération,
- Autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 40% au titre de la DETR pour la première phase (dépense plafonnée à 1 200 000 €HT), auprès de M. le Préfet,
- Autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Outre les subventions accordées, cette construction sera financée par emprunt.

Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'attestation « dossier complet » de la sous-préfecture de Bayeux

Vote majoritaire (1 abstention)

**Cadre de vie : Proposition de subvention DETR/DSIL pour « la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry ».**

Madame BOISSEL prend la parole et évoque l'achat de l'hôtel du commerce au Molay Littry. La Présidente annonce aux élus la signature officielle de l'acte d'achat du bâtiment (par l'intermédiaire de l'EPFN). Les Domaines avaient estimé le bâtiment à 171 000 euros. Les propriétaires ont accepté de le vendre à 152 000 euros. Madame BOISSEL remercie les élus de leur confiance car lors de la prise de décision (et pour pouvoir conclure la vente sans interférences), ils ne connaissaient pas la somme.

Monsieur POISSON indique que la création du PSLA au Molay-Littry est la priorité, mais que le reste de la surface laissée par l'hôtel du commerce (surface totale : 3 hectares) laisse des possibilités d'aménagement à la commune du Molay-Littry. Le Vice-Président évoque également la réalisation d'une étude flash conduite en partenariat avec l'EPFN et qui laisse des possibilités ouvertes en termes de projections. Madame TOUCHAIS souhaite que la municipalité de Balleroy soit tenue informée.

Monsieur POISSON argumente la demande de DETR. En effet, Classée depuis de longues années en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS, la Communauté de communes souhaite enrayer la désertification médicale en implantant un PSLA sur la commune du Molay-Littry.

Afin de concrétiser ce projet, La communauté de communes a acquis par l'intermédiaire de l'EPFN, le bâtiment dénommé « hôtel du commerce » situé sur la place du Molay-Littry.

La situation géographique de cet emplacement est idéale car il est situé en plein bourg de la commune à proximité des services et des commerces.

L'émergence de ce pôle, 3<sup>ème</sup> du territoire intercommunal, permettra de couvrir l'ensemble de la population d'Isigny-Omaha-Intercom. Celui-ci est justifié par la démographie des médecins libéraux sur la commune. Sur les quatre médecins en exercice en 2018 : un est parti à la retraite, deux sont proches de la soixantaine, le quatrième est un jeune médecin récemment installé. Ce dernier est le porteur du projet de regroupement des praticiens de santé dans un pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA).

Il est donc proposé au conseil de délibérer pour :

- Accepter d'entreprendre cette opération,
- Autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 40% au titre de la DETR (dépense plafonnée à 1 000 000 €HT) et de la DSIL, auprès de M. le Préfet,
- Autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'attestation « dossier complet » de la sous-préfecture de Bayeux.

**Vote unanime**

**7. GEMAPI : Proposition d'un groupement de commande pour la définition des systèmes d'endiguement (sous réserve de disposer des informations).**

Monsieur GRANGER indique que comme pour l'étude de gouvernance de la GEMAPI, il est proposé de confier à Bessin Urbanisme la coordination d'un groupement de commande pour recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui aidera les intercommunalités d'Isigny-Omaha Intercom, Bayeux Intercom et Seules Terre Mer à définir leurs systèmes d'endiguement et obtenir les autorisations en application du décret 2015-526.

Monsieur DELAHAYE demande si un recrutement est en cours, Monsieur GRANGER indique que cela sera très certainement un assistant à Maitrise d'ouvrage (AMO). Il y a un travail en cours avec les collectivités concernées, Isigny-Omaha Intercom est le plus gros contributeur.

Madame FAUDEMÉR indique qu'il faudra apprendre à écouter les Présidents des ASA, dont les connaissances sont indispensables. La Présidente indique que tout le monde sera écouté puisqu'un dialogue va être amorcé avec les ASA (Associations Syndicales Autorisées).

Monsieur GRANGER indique que Bessin Urbanisme en tant que mandataire sera chargé de lancer la consultation.

Une convention, en cours d'examen par le service juridique de Bayeux Intercom permettra de régler les modalités d'organisation, de financement et de fonctionnement du groupement.

Une fois examinée par le service juridique de Bayeux, cette convention sera soumise au conseil communautaire afin qu'il délibère pour :

- **Approuver** le recrutement d'un AMO pour la définition et l'autorisation des systèmes d'endiguement,
- **Confier** la coordination du groupement de commande et la mise en œuvre de la procédure de recrutement à Bessin Urbanisme en tant que mandataire ;
- **Autoriser** la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la délibération, notamment la convention.

### **Vote unanime**

Monsieur MAUDUIT demande qui se chargera des ports. Monsieur GRANGER indique : Soit les ASA ou propriétaires, soit Isigny-Omaha Intercom.

<b>FINANCES</b>
-----------------

### **8. Autoriser la Présidente à engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.**

Madame BOISSEL donne la parole à Monsieur LECHIEN qui indique qu'en application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit : - de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement, - d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent, - de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, - sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser). Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin de répondre à un besoin pour le service technique et notamment l'arrivée d'un nouvel agent, la Présidente demande l'autorisation d'acquérir un véhicule d'occasion pour un montant de 6000€ Ttc.

Madame BOISSEL donne la parole à Monsieur BERTIER. Le Vice-Président indique l'arrivée de deux nouveaux techniciens qui viennent renforcer le service technique. Il faut donc prévoir les véhicules permettant leurs mobilités sur le territoire intercommunal. Monsieur BERTIER précise que l'acquisition de véhicules électriques est compliquée.

Le Conseil Communautaire doit donc autoriser la présidente à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement de 6000€ ttc à l'article 2182.

### **Vote unanime**

<b>ASSAINISSEMENT</b>
-----------------------

#### **9. Autoriser la signature d'une servitude au bénéfice du SDEC pour la STEU de Tour-en-Bessin.**

Monsieur CORNIERE indique que la communauté de communes est propriétaire du terrain cadastré ZA 38 au lieu-dit « Les Grandes Plaquettes » à Tour en Bessin sur lequel est construit la station d'épuration.

Une canalisation électrique et un coffret (emprise de 18 m<sup>2</sup>) ayant été installés, il y a lieu de régulariser par un acte notarié, la servitude mise en place par le biais du protocole d'accord conclu à titre gratuit avec le SDEC Energie, le 20 septembre 2017.

Par cette servitude, la communauté de communes conserve la propriété de la parcelle mais renonce à demander l'enlèvement ou la modification de l'ouvrage.

Elle s'engage également à :

- Maintenir le droit du libre accès de l'ouvrage,
- Dénoncer la servitude au nouvel ayant droit et à l'obliger à le respecter, en cas de mutation,
- Indiquer la servitude à l'exploitant (en cas d'exploitation),
- Ne faire aucune plantation, aucune culture et plus généralement aucun travail et construction qui soit préjudiciable à l'ouvrage.

Les frais de l'acte seront supportés par le syndicat.

Le conseil est donc appelé à délibérer pour :

- Autoriser la Présidente à signer l'acte notarié qui consent au SDEC Energie une servitude sur la parcelle ZA 38 à Tour en Bessin,
- et
- Signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

#### **10. Solliciter une subvention à l'agence de l'Eau pour la révision des zonages d'assainissement.**

Le vice-président poursuit et indique que la consultation pour la révision et l'actualisation des documents de zonage d'assainissement communaux et leur préparation pour le passage à l'enquête publique pour les 59 communes d'Isigny-Omaha Intercom a été organisée entre le 2 novembre et le 14 décembre 2018.

L'objectif est de pouvoir soumettre le zonage d'assainissement actualisé à l'enquête publique en même temps que le PLUi.

Les critères retenus pour le classement des candidats : 45% pour la valeur technique ; 40 % pour le prix et 15 % pour le délai d'exécution.

5 entreprises ont remis une offre : EF Etudes, Hydratop, Planis, Sibéo et Sogéti

Suite à l'analyse des offres, les 3 meilleurs candidats ont été auditionnés le 14 décembre : Hydratop, Sibéo et Sogéti.

Suite à la consultation pour la révision et l'actualisation des documents de zonage d'assainissement communaux et leur préparation pour le passage à l'enquête publique pour les 59 communes d'Isigny-Omaha Intercom, le bureau d'étude SIBEO a été retenu pour un montant total de 59 940 € TTC.

C'est IngéEAU qui assure la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût de 3 000 € TTC. Cette étude étant subventionnable à 50% par l'agence de l'Eau, la demande doit être faite sur le devis du prestataire retenu.

Le conseil est donc appelé à délibérer pour autoriser la Présidente à :

- Solliciter une subvention de 50 % à l'Agence de l'Eau sur le montant 62 940 € TTC correspondant aux prestations de SIBEO et d'IngéEAU,
- Signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## URBANISME

### **11. Approbation de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité des PLU des communes d'Osmanville et Isigny-sur-Mer (commune déléguée) pour l'extension de la coopérative Isigny-Sainte-Mère.**

Monsieur FAUVEL prend la parole est précise :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et R\*153-17 ;

Vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées en date du 28 août 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2018 soumettant les projets de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 6 novembre 2018 à 14h00 au 7 décembre 2018 à 12h00 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures des deux PLU, et notamment :

- des compléments d'information versés dans le rapport de présentation portant sur : l'intérêt général du projet, le risque d'inondation (zones submersibles et inondables), les prélèvements en eau générés par le projet,
- des compléments d'information versés dans le rapport d'évaluation environnementale concernant les incidences du projet sur les zones Natura 2000 situées à proximité.
- la matérialisation d'une mare à créer sur le règlement graphique du PLU d'Osmanville en vertu de l'application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme en compensation de la mare supprimée sur la parcelle AC47,

Mme la Présidente rappelle le déroulement de la procédure de déclaration de projet prévue aux articles L153-54 et suivants du code de l'urbanisme ;

Mme la Présidente rappelle les motivations ayant justifié le lancement de la procédure :

- La création d'une nouvelle zone 1AUE pour la réalisation de l'unité 3 sur des terrains actuellement classés N (PLU d'Isigny-sur-Mer),
- La création d'un secteur 1AUx dans le prolongement de la zone Ux sur des terrains actuellement classés Nr (PLU d'Osmanville),

- L'extension du secteur Ux afin de permettre la réalisation d'un nouveau parking destiné à accueillir les nouveaux personnels de l'unité 3 (PLU d'Osmanville),
- La modification des règles de recul par rapport à l'axe de la N13 instituées en vertu de l'application des articles L.111-6 à L.111-8 du code de l'urbanisme et nécessaire en vue de la réalisation dudit parking (PLU d'Osmanville).

Entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver la mise en compatibilité des deux PLU pour permettre la réalisation du projet conformément à l'article L.153-58.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**Vote majoritaire ( 1 abstention et 1 vote contre)**

• **Questions/informations :**

- Présence des comptes-rendus des commissions de l'année 2018 sur l'intranet.
- Maire de Blay : Pression des sociétés souhaitant implanter des éoliennes sur les communes d'Isigny-Omaha Intercom : Madame Boissel va solliciter les membres du Bureau communautaire afin de trouver une solution adaptée. La méthode de ces sociétés est très désagréable.
- Déplacement à Omaha dans l'Etat du Nebraska aux Etats-Unis.

\* \* \* \* \*

***L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h30.***